Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le 17/10/2025
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

E.I. Marjorie Pouchoy

CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR L'OPERATION

« MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET DE COOPERATION POUR LA STRUCTURATION D'UNE FILIERE AUTOUR DE L'ARBOUSIER SUR LE PARC NATUREL REGIONAL DE LA SAINTE-BAUME ET LES MASSIFS CRISTALLINS VAROIS »

Entre

Le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume, représenté par Monsieur Michel GROS en qualité de Président, ci-après dénommé « CHEF DE FILE »,

Dont le siège se situe à Nazareth – 2219 CD80 route de Nans – 83640 Plan d'Aups Sainte-Baume

N°SIRET : 200 031 623 00024

Et

« l'association Forêt Modèle de Provence », représenté par Monsieur Jean-Laurent FELIZIA en qualité de Secrétaire général, ci-après dénommé « partenaire n°1 »,

Dont le siège se situe à Pavillon du Roy René – CD7 - Valabre - 13120 Gardanne

N°SIRET : 792 889 099 00018

Et

« l'association Syndicale libre de gestion forestière de la Suberaie Varoise », représenté par Monsieur Claude Audibert en qualité de Président, ci-après dénommé « partenaire n°2 »,

Dont le siège se situe à Pôle Forêt - Quartier Précoumin - Route de Toulon - 83340 LE LUC

N°SIRET : 393 256 425 00041

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

Et

« DataTerra », représenté par Anne Puissant en qualité de Directrice scientifique, ci-après dénommé « partenaire n°3 »,

Dont le siège se situe à Maison de la télédétection - 500 rue Jean-François Breton - 34090 Montpellier

N°SIRET : 180 089 013 03720

Et

« VERDIR », représenté par Thierry ROY en qualité de Président, ci-après dénommé « partenaire n°4 »,

Dont le siège se situe à 11, rue de la Baume - 75008 PARIS

N°SIRET : 775 675 978 00032

Et

« Le Cabinet d'Agronomie Provençale », représenté par Madame Laurence BERLEMONT en qualité de Gérante, ci-après dénommé « partenaire n°5 »,

Dont le siège se situe à Ferme de Saint-Georges - 580 Chemin de Saint-Georges - 83143 Le Val

N°SIRET : 404 713 687 00030

Et

Société Terracoopa, Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE), représentée par Samantha Seropian, Diane Pellequer et Nicolas Genaudeau en qualité de co-gérants. L'activité Forest Goods Growing (Stéphane Person) est hébergée au sein de la CAE TERRACOOPA, ci-après dénommée « partenaire N°6 ».

dont le siège social est situé au Pôle REALIS, 710 rue Favre de St Castor, 34184 Montpellier.

N°SIRET 539 410 688 00037

Et

« Les Ruchers de la Fauville », représenté par Monsieur Emilien WALLACE en qualité de Gérant, ci-après dénommé « partenaire n°7 »,

Dont le siège se situe à LA FAUVILLE - 83590 GONFARON

N°SIRET : 808 814 057 00010

Et

« Domaine du Vallon Secret », représenté par Monsieur Cédric ANGELONE en qualité de Gérant, ci-après dénommé « partenaire n°8 »,

Dont le siège se situe à Chemin de Peigros Domaine de Chautard LD VALCOLOGNE - 83120 SAINTE MAXIME

N°SIRET : 919 748 624 00013

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

Et

« E.I Marjorie POUCHOY », représenté par Madame Marjorie POUCHOY en qualité de Gérante, ci-après dénommé « partenaire n°9 »,

Dont le siège se situe à 74 chemin des Villas LE COSTABELLA 1 - 83400 HYERES

N°SIRET : 791 699 788 00034

Et

« LAFITAU », représenté par Monsieur Jean-Charles LAFITAU en qualité de Gérant, ci-après dénommé « partenaire n°10 »,

Dont le siège se situe à 31 avenue Dréo - 83170 BRIGNOLES

N°SIRET : 31527132000014

Visas :

Vu le règlement (UE) no 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds « Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas;

Vu le règlement (UE) 2021/2115 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021 établissant des règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les Etats membres dans le cadre de la politique agricole commune (plans stratégiques relevant de la PAC) et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et abrogeant les règlements (UE) no 1305/2013 et (UE) no 1307/2013 ;

Vu le règlement (UE) 2021/2116 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune et abrogeant le règlement (UE) no 1306/2013 ;

Vu le règlement délégué (UE) 2022/126 de la Commission du 7 décembre 2021 complétant le règlement (UE) 2021/2115 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021 en ce qui concerne les exigences supplémentaires pour certains types d'intervention spécifiés par les États membres dans leurs plans stratégiques relevant de la PAC pour la période 2023-2027 au titre dudit règlement ainsi que les règles relatives au ratio concernant la norme 1 relative aux bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) ;

Vu le règlement délégué (UE) 2022/127 de la Commission du 7 décembre 2021 complétant le règlement (UE) 2021/2116 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les organismes payeurs et autres entités, la gestion financière, l'apurement des comptes, les garanties et l'utilisation de l'euro ;

Vu le règlement d'exécution (UE) 2022/128 de la Commission du 21 décembre 2021 portant modalités d'application du règlement (UE) 2021/2116 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les organismes payeurs et autres entités, la gestion financière, l'apurement des comptes, les contrôles, les garanties et la transparence ;

Vu le règlement délégué (UE) 2022/1172 de la Commission du 4 mai 2022 complétant le règlement (UE) 2021/2116 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le système intégré de gestion et de contrôle lié à la politique agricole commune et l'application et le calcul des sanctions administratives en matière de conditionnalité ;

Vu le règlement d'exécution (UE) 2022/1173 de la Commission du 31 mai 2022 établissant les modalités d'application du règlement (UE) 2021/2116 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le système intégré de gestion et de contrôle dans la politique agricole commune ;

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne du 31 août 2022 portant approbation du plan stratégique relevant de la PAC 2023-2027 de la France en vue d'un soutien de l'Union financé par le Fonds européen agricole de garantie et le Fonds européen agricole pour le développement rural ;

Vu la loi no 2014-58 du 27 janvier 2014 modifiée relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, modifiée par l'ordonnance no 2022-68 du 26 janvier 2022, notamment son article 78 ;

Vu le Décret no 2023-5 du 3 janvier 2023 fixant les règles relatives aux conditions d'éligibilité temporelle et géographique ainsi que les catégories de dépenses non éligibles des aides du Fonds européen agricole pour le développement rural au titre de la programmation débutant en 2023 confiées aux régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1511-1-1, L. 1511-1-2 et L. 4221-5 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 313-1, L. 313-2 et R. 313-13 et suivants relatifs à l'Agence de services et de paiement ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la demande d'aide au titre du Plan Stratégique national FEADER de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, adressée par le chef de file, en date du 31/10/2025, pour l'opération partenariale « MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET DE COOPERATION POUR LA STRUCTURATION D'UNE FILIERE AUTOUR DE L'ARBOUSIER SUR LE PARC NATUREL REGIONAL DE LA SAINTE-BAUME ET LES MASSIFS CRISTALLINS VAROIS »,

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention définit les modalités de coopération entre le « chef de file » et les partenaires de l'opération mentionnés ci-dessus. Elle définit les obligations et responsabilités respectives des signataires dans le cadre de la réalisation de l'opération citée en objet.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention reste en vigueur a minima pendant toute la durée de validité de la décision attributive (date limite pour la réalisation de l'opération) et des engagements qu'elle produit.
La convention reste en tout état de cause en vigueur tant que le « chef de file » ne s'est pas pleinement acquitté de ses obligations envers l'autorité de gestion et tant que le chef de file et ses partenaires ne se sont pas acquittés de leurs obligations réciproques, telles que définies dans la présente convention.
La présente convention devient caduque si l'opération collaborative ne fait l'objet d'aucune décision attributive d'aide.

Article 3 : Présentation de l'opération partenariale et de ses modalités financières

3.1 Présentation de l'opération partenariale

L'opération partenariale a pour objet de mettre en place plusieurs actions visant à mettre en place une filière autour de l'arbousier sur le Parc naturel régional de la Sainte-Baume et les massifs cristallins varois :

- Préparer les différents itinéraires techniques potentiels en milieux agricoles et forestiers ;
- Mettre en place une filière de production de plants productifs en fruits ;
- Encourager les propriétaires à investir dans la plantation (et réfléchir au choix de la variété) ou la valorisation des arbousiers présents (accompagnement à la régénération naturelle notamment) ;
- Optimiser la phase de récolte des fruits, feuillages, fleurs, bourgeons… afin d'obtenir un modèle économique viable pour les producteurs et les transformateurs locaux ;
- Développer et soutenir la phase transformation/commercialisation ;
- Constituer un protocole de suivi autour des volets économiques, environnementaux et sociaux

La description détaillée de l'opération est présentée en annexe 1.

3.2 Modalités financières de l'opération partenariale

L'opération partenariale repose sur un plan de financement prévisionnel détaillé et ventilé entre partenaires joint en annexe 3.

Ce plan de financement prévisionnel pourra être ajusté avec l'accord des signataires de la présente convention dans le respect du plan de financement consigné dans la décision attributive de l'aide à l'opération et de ses éventuels avenants. Le plan de financement de la décision attributive de l'aide sera établi sur la base des données transmises par le service instructeur (Guichet Unique Service Instructeur).

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

Dans le cas où le plan de financement de la décision attributive de l'aide fait l'objet d'un avenant ; ou lorsque l'opération partenariale fait l'objet d'une nouvelle décision attributive d'aide, l'annexe sera modifiée par avenant.

3.3 Comité partenarial ou comité de pilotage

Le chef de file met en place un Comité partenarial ou un comité de pilotage jusqu'au terme des obligations de l'opération, chargé de suivre la mise en œuvre de l'opération partenariale dans le respect des délais, du plan de financement et de ses objectifs. Il est réuni à l'initiative de ses membres autant que de besoin.

Article 4 : Obligations et responsabilités du « chef de file »

Le chef de file réalise les actions prévues conjointement avec les autres partenaires selon les modalités et les délais prévus dans la décision juridique attributive de l'aide.

Il est responsable de la coordination administrative et financière de l'opération. Il s'acquitte de toutes les obligations découlant de la convention attributive de l'aide, en particulier les obligations suivantes :

En matière de suivi administratif :

- représenter tous les partenaires du projet auprès de l'autorité de gestion du programme et les tenir régulièrement informés de toutes les communications pertinentes de/avec l'autorité de gestion ;
- mettre en place un comité partenarial ;
- assurer la coordination globale de l'opération, selon les modalités et les délais fixés dans la convention attributive de subvention et mettre en place le système de suivi nécessaire à cette coordination ;
- être l'interlocuteur disponible pour toute demande officielle adressée par l'autorité de gestion et réagir rapidement, en accord avec les autres partenaires, à toute demande de cette dernière-;
- démarrer et exécuter l'opération (en partenariat) avec les autres partenaires selon les modalités qui seront décrites dans la décision attributive de l'aide ;
- transmettre aux partenaires toute information et tout document nécessaire au respect des dispositions en matière de publicité et d'information ;
- mettre en place des mesures de communication et de publicité conformément à la réglementation en vigueur.
- réunir les indicateurs et livrables afférents à l'opération demandés par l'autorité de gestion,

En matière de suivi financier :

- assurer le suivi et la coordination financière de l'opération ;
- préparer et consolider la ou les demandes de paiement. Pour cela il sollicite les partenaires pour qu'ils lui transmettent toute pièce justificative permettant d'établir la demande de paiement de l'aide. Il s'assure de la cohérence des données transmises par les partenaires avant transmission à l'autorité de gestion. Il produit et / ou consolide les états d'avancement accompagnés des justificatifs de dépenses, et le cas échéant les justificatifs de versements des cofinancements obtenus pour l'opération.
- verser les subventions reçues aux partenaires selon les modalités définies en article 8
- informer par écrit l'autorité de gestion des modifications du plan de financement ou de la nature de l'opération, validées par l'ensemble des partenaires ;
- utiliser : soit un système de comptabilité séparé, soit une codification comptable adéquate pour toutes les transactions relatives à l'opération ;

En matière de contrôle :

- se soumettre à tout contrôle sur pièces et sur place effectué par toute autorité chargée de la réalisation des audits et contrôles nationaux et communautaires ;
- communiquer aux partenaires et coordonner les éventuels contrôles et audits commandités, demander des pièces complémentaires et leurs résultats ;
- conserver et rendre disponible, sur demande des corps de contrôle, toutes les pièces relatives à l'opération et à sa mise en œuvre, jusqu'à la fin de la période d'engagement définie par la convention attributive de l'aide.

Article 5 : Obligations et responsabilités des partenaires

Chaque partenaire réalise les actions prévues conjointement avec le chef de file et les autres partenaires selon les modalités et les délais prévus dans la décision attributive de l'aide.

Chaque partenaire s'engage à fournir tous les éléments nécessaires à la coordination financière et administrative que réalise le « chef de file » et autorise ce dernier, dans le cadre de l'opération menée en partenariat, à signer la décision attributive de l'aide et les demandes de paiement et à percevoir l'aide.

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

A ce titre, chaque partenaire s'engage à :

En matière de suivi administratif :

- désigner dans sa structure un interlocuteur du chef de file ;
- communiquer au chef de file toute information et pièce nécessaire à la gestion du dossier ;
- informer le chef de file du démarrage effectif des actions et de leur exécution ;
- informer sans délai le chef de file de tout événement susceptible de porter préjudice à l'exécution de l'opération et communiquer les mesures prises en conséquence pour mener à bien sa part du projet ;
- mettre en place des mesures de communication et de publicité conformément à la réglementation en vigueur ;
- produire les indicateurs et livrables réalisés pour les actions, chacun en ce qui le concerne et les faire remonter au chef de file

En matière de suivi financier :

- faciliter la coordination financière du chef de file en lui fournissant toutes les pièces nécessaires dans les délais exigés par le chef de file ;
- transmettre au chef de file toute information et pièce justificative (comptable et non comptable) des dépenses qu'il a supportées , ainsi que les justificatifs de versement des cofinancements publics ;
- utiliser soit un système de comptabilité séparé soit une codification comptable adéquate de toutes les transactions relatives à l'opération.

En matière de contrôle :

- se soumettre à tout contrôle sur pièces et sur place effectué par toute autorité chargée de la réalisation des audits et contrôles nationaux et communautaires ;
- communiquer au chef de file toute information et pièce nécessaire permettant de répondre aux demandes des corps de contrôle dans les délais requis,
- conserver et rendre disponible, sur demande des corps de contrôle, toute pièce relative à l'opération et à sa mise en œuvre, jusqu'à la fin de la période d'engagement définie par la convention attributive de l'aide

Article 6 : confidentialité et droits de propriété intellectuelle

Le bénéficiaire chef de file et ses partenaires s'engagent à préserver la confidentialité de tout document, information ou autre matériel en relation directe avec l'objet de la convention, dûment qualifiés de confidentiels et dont la divulgation pourrait causer préjudice à l'autre partie.
La confidentialité est appliquée sans préjudice des règles de publication applicables au niveau de la publicité européenne.
Les droits de propriété industrielle et intellectuelle des résultats de l'opération, des rapports et autres documents concernant celle-ci, sont dévolus au bénéficiaire chef de file et ses partenaires.
Sans préjudice des dispositions du précédent paragraphe, le bénéficiaire chef de file et ses partenaires octroient à l'autorité de gestion le droit d'utiliser librement et comme elle juge opportun les résultats de l'opération.

Article 7 : Respect des règles communautaires et nationales

Le chef de file et les partenaires s'engagent à respecter la réglementation européenne et nationale applicable à l'opération, notamment les règles d'éligibilité, de justification des dépenses, relatives à la commande publique, aux aides d'Etat et à la concurrence.

Article 8 : Modalités de versements des subventions au chef de file et aux partenaires

Le paiement de l'aide intervient selon la disponibilité des crédits, sur justification de la réalisation de l'opération et sur justification des paiements réalisés par les financeurs mentionnés dans le plan de financement prévisionnel.

- Le chef de file transmet la demande de paiement et les pièces justificatives correspondantes à l'autorité de gestion ;
- Le chef de file reçoit l'aide qui résulte de l'instruction de la demande de paiement ;
- Le chef de file reverse aux partenaires le montant de l'aide selon les modalités de répartition financière fixée dans la présente convention et au vu des dépenses supportées et présentées dans la demande de paiement et retenues éligibles. Le chef de file verse l'intégralité du montant de l'aide due aux partenaires même si le montant de l'aide due a fait l'objet d'une compensation (au titre d'une créance du chef de file auprès de l'Organisme Payeur - article 1290 du code civil).

Article 9 : Manquements aux obligations dans le cadre de la mise en œuvre du projet

Si un des partenaires ne s'acquitte pas de ses obligations ou s'il enfreint une obligation contractuelle, le chef de file le met en demeure par écrit de corriger ce manquement dans un délai approprié ou de mettre fin à l'infraction. Le chef de file contacte les autres partenaires en vue de résoudre les difficultés.
Si les infractions aux obligations continuent, le chef de file peut décider, après consultation des autres partenaires, d'exclure le partenaire concerné.

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

Si un manquement d'un partenaire à ses obligations a des conséquences financières négatives pour le financement de l'ensemble de l'opération, le chef de file, en accord avec les autres partenaires, peut réclamer à ce partenaire une indemnisation.
Si le manquement aux obligations est du fait du chef de file, les règles de cet article s'appliquent, mais à la place du chef de file, ce sont les autres partenaires qui agissent ensemble.

Article 10 : Remboursement à l'organisme payeur, reversement des indus

En cas de non-respect des engagements de la décision attributive de l'aide par l'un ou plusieurs des partenaires, l'autorité de gestion peut arrêter ou suspendre le versement de l'aide et/ou réclamer le remboursement total ou partiel de l'aide versée.
Dans l'hypothèse de l'émission d'un ordre de recouvrement, le chef de file devra reverser à l'organisme payeur le montant demandé et le cas échéant les intérêts moratoires.
Si le manquement aux obligations provient d'un ou plusieurs partenaires, chaque partenaire transfère au chef de file la part de l'aide indûment perçue. Le chef de file présente sans délai la demande de remboursement de l'organisme payeur et avise chaque partenaire du montant à rembourser. Le remboursement au chef de file est dû dans les 3 mois suivant la demande de l'organisme payeur.
Chacun des partenaires est tenu responsable de la non-exécution totale ou partielle des activités dont il est chargé ou de l'affectation des fonds à des dépenses non prévues par l'opération. Il s'engage à rembourser la part des aides indûment perçues.

Article 11 : Modification de la convention, résiliation

- Toute modification notamment de la composition du partenariat ou du plan de financement de l'opération doit faire l'objet d'un avenant à la présente convention signée par chacune des parties contractuelles ;
- Le partenaire qui souhaite abandonner sa participation au projet peut demander la résiliation de la présente convention par lettre recommandée à l'adresse du chef de file afin que celui-ci en informe l'autorité de gestion ;
- Toute modification de cette convention doit être communiquée dans un délai de 30 jours à compter de sa signature à l'autorité de gestion du programme.

Article 12 : Traitement des litiges

En cas de litiges, le chef de file et les partenaires recherchent une solution à l'amiable.
A défaut, en cas de contentieux, le Tribunal compétent est le Tribunal de Toulon.

Article 13 : Annexes

Sont annexés à la présente convention et font partie intégrante de celle-ci les documents suivants :

- Annexe 1, annexe technique : présentation technique de l'opération partenariale de ses livrables et indicateurs de mise en œuvre
- Annexe 2 : calendrier de mise en œuvre et plan d'actions
- Annexe 3 : plan de financement

N° et nom du partenaire		Fait à	le	Nom et Fonction	Signature
Chef de file :	Parc naturel régional de la Sainte-Baume				
Partenaire 1	Forêt Modèle de Provence				
Partenaire 2	Association syndicale Libre de la Suberaie Varoise				

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

N° et nom du partenaire		Fait à	le	Nom et Fonction	Signature
Partenaire 3	DATA TERRA				
Partenaire 4	VERDIR				
Partenaire 5	Cabinet d'Agronomie Provençale				
Partenaire 6	Forest Goods Growing (CAE TERRACOOPA)				
Partenaire 7	Les Ruchers de la Fauville				
Partenaire 8	Domaine du Vallon Secret				
Partenaire 9	E.I. Marjorie Pouchoy				
Partenaire 10	LAFITAU				

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

Annexe 1 de la convention de partenariat :

Description technique du projet

Pour tous les projets, veuillez détailler les éléments suivants :

A) RAISON D'ÊTRE du PROJET : CONTEXTE, ENJEUX, LIENS AVEC LES THEMATIQUES DE L'APPEL à PROJETS

1. Contexte de l'action

Sur la période 2020-2022, le Parc naturel régional de la Sainte-Baume, accompagné par Forêt Modèle de Provence, a conduit une expérimentation ayant pour objectif de valoriser les produits issus de l'arbousier (fruit, feuillage, écorce, bois, fleur) afin d'impulser une dynamique territoriale autour de cet arbuste présent de manière sporadique sur le territoire du Parc. Ces expérimentations ont révélé des activités anti-âge, antioxydante, anti-inflammatoire et blanchissante dans la racine, l'écorce, le feuillage et les fleurs. Concernant le bois, son travail s'avère facile et agréable du fait de son parfum, sa coloration et son grain très fin. Enfin, la transformation des fruits a conduit à la création de multiples produits tels que confitures, liqueur, sorbet, sirop, bière, pain d'épice à l'arbouse…

Cette étude a ouvert des perspectives de développement autour de potentielles plantations, de définition d'itinéraires sylvicoles et de mise en place de filières économiques pérennes. Ainsi, depuis 2024, le Parc, l'Association Forêt Modèle de Provence, l'ASL Suberaie Varoise et un consortium de partenaires technico-économiques ont travaillé à l'élaboration d'une feuille de route visant à identifier plusieurs axes de travail pour mettre en place une filière de valorisation de l'arbousier structurée et pérenne.

2. Périmètre de réalisation du projet

Afin de constituer une filière économiquement viable et compte tenu du fort intérêt des partenaires régionaux, le périmètre de conduite de ce projet sera le suivant :

- **30 communes du Parc** naturel régional de la Sainte-Baume (28 communes membres + 2 communes associées) ;
- Le **périmètre d'intervention de l'ASL Suberaie Varoise** correspondant à l'ensemble du massif cristallin varois (53 communes).

3. Objectifs généraux visés

En encourageant la structuration d'une filière autour de la valorisation de l'arbousier, les objectifs poursuivis seront multiples :

• Valorisation d'une essence locale, naturelle présente et adaptée au contexte pédoclimatique d'une partie du territoire de la Sainte-Baume ;

• Création d'une chaîne de valeur novatrice permettant aux différents acteurs de diversifier leurs productions dans un contexte de changement climatique qui s'avèrerait favorable au bon développement de l'arbousier ;

• Mise en place de démarches multi-partenariales entre les acteurs de la filière afin de garantir une pérennité de mise en œuvre des producteurs aux consommateurs (élaboration de contrats de ventes, de cahiers des charges type pour une bonne exploitation des produits issus de l'arbousier…) ;

• Développement de produits de niche permettant aux consommateurs de se reconnecter à une production locale particulière du territoire.

4. Acteurs cible

L'objectif est que cette expérimentation puisse conduire à une émergence de filière(s) locale(s) économiquement viable(s) en s'appuyant sur des ressources locales disponibles au sein des espaces forestiers régionaux et en valorisant des espaces agricoles dans un contexte de changement climatique. Les acteurs cibles et mobilisés tout au long du projet seront les suivants :

- Des propriétaires forestiers (publics et privés) ;
- Des exploitants agricoles ;
- Des gestionnaires forestiers ;
- Des acteurs socio-professionnels ;
- Des structures de recherche et développement ;
- Des habitants du territoire.

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

B) CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE RESILIENCE DES FILIERES ET DE SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Cette démarche d'expérimentation pour le développement d'une filière autour de l'arbousier permettra d'enrichir l'étude conduite par le Parc et ses partenaires en 2020-2022 afin de développer un projet alimentaire territorial revêtant :

- **une dimension économique :** structuration et consolidation de nouvelles filières sur le territoire, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, valorisation de produits issus de l'écosystème forestier ;
- **une dimension environnementale :** préservation d'espèces inféodées à l'arbousier (zone de nourrissage d'oiseaux frugivores, plante hôte du Pacha à deux queues - *Charaxes jasius* – et du Thécla de l'arbousier - *Callophrys avis*, contribution des propriétaires forestiers à la valorisation des espaces forestiers ;
- **une dimension sociale :** développement de la consommation de produits locaux (circuits courts) et de qualité, éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, valorisation du patrimoine.

C) ETAT DE L'ART et DES CONNAISSANCES, CARACTERE INNOVANT DU PROJET

Sur la période 2020-2022, le Parc naturel régional de la Sainte-Baume, accompagné par Forêt Modèle de Provence, a conduit une expérimentation ayant pour objectif de valoriser les produits issus de l'arbousier (fruit, feuillage, écorce, bois, fleur) afin d'impulser une dynamique territoriale autour de cet arbuste présent de manière sporadique sur le territoire du Parc. Cette action est née de la volonté de diversifier la valorisation des espaces forestiers sur le territoire du Parc de la Sainte-Baume en mettant en avant la multifonctionnalité des forêts à travers la valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL). Grâce à cette étude, le Parc souhaitait également dynamiser les filières économiques locales en proposant de nouveaux produits valorisés localement et ainsi développer une micro-filière économique.

Cette étude a bénéficié d'un appui financier dans le cadre du programme LEADER Provence Verte Sainte-Baume (mesure 1.1 du LEADER) et s'est déroulé de 2020 à 2022. Plusieurs objectifs étaient visés :

- Valoriser les produits forestiers non ligneux et offrir aux propriétaires forestiers une nouvelle opportunité de valorisation de leur patrimoine forestier ;
- Participer au maintien de peuplements forestiers spécifiques offrant des paysages variés ;
- Participer au maintien de peuplements forestiers spécifiques pour la biodiversité y étant inféodée ;
- Faire émerger une ou plusieurs micro-filière(s) de production locale génératrice(s) de valeur ajoutée et d'emplois sur le territoire ;
- Offrir aux habitants et visiteurs des produits locaux et de qualité en adéquation avec leurs attentes.

Conduite de l'étude

Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume a choisi l'association Forêt Modèle de Provence pour mener ce projet de valorisation et structuration de la filière sur le territoire. Forêt Modèle de Provence avait déjà conduit une expérience similaire dans le massif des Maures et possédait donc la technicité et le savoir nécessaires pour conduire cette nouvelle action territoriale visant à promouvoir le développement des produits forestiers non ligneux.

Tout au long de l'étude, plusieurs partenaires se sont portés volontaires et ont permis de conduire les nombreux tests produits :

- Les propriétaires forestiers (Collectivités, Etat, Départements, privés) et leurs représentants (ONF, CNPF, Fransylva) ont contribué à l'identification des zones de présence des arbousiers et accepté que le Parc puisse récolter les arbouses pour la réalisation de tests produits ;
- L'institut de Chimie de Nice et la startup NissActive ont réalisé plusieurs analyses en laboratoire pour révéler le potentiel des différentes composantes de l'arbousier (cosmétique, parfumerie, compléments alimentaires et ingrédients pharmaceutiques) ;
- 3 brasseries (Carteron, de la Sainte-Baume, La Blond et la Brune) ont développé des gammes de bières à l'arbouse ;
- 1 distillerie (le comptoir de l'alchimiste) a développé une liqueur, une eau de vie et un esprit d'arbouse ;
- 5 confiseurs / pâtissiers (Domaine de la Fauville, association l'Économe, Pâtisseries Lafitau, Potagérome, Domaine de la Portanière) ont réalisé des sorbets, confitures, pain d'épices à base d'arbouse
- L'école de tournage sur bois Escoulen a créé plusieurs petits objets en bois d'arbousier ;
- Charles Dutelle, ébeniste, scieur et spécialiste du placage et de la marqueterie a pu usiner des feuilles de placage d'arbousier ;
- L'association Syndicale Libre de Gestion forestière de la Suberaie Varoise a réalisé l'étude sylvicole sur la conduite de l'arbousier en milieu forestier et en plantations.

Les différentes phases de l'étude

Cette étude s'est déroulée en plusieurs phases :

- Phase 1 : Inventaire des secteurs de présence d'arbousiers ;
- Phase 2 : Récolte et fourniture des fruits aux transformateurs volontaires ;
- Phase 3 : Tests produits : analyses en laboratoire, valorisation du bois, réalisation de produits ;
- Phase 4 : Réalisation de l'étude sylvicole ;
- Phase 5 : Analyse économique de la mise en place de filière(s), élaboration des cahiers des charges et contrats types ;
- Phase 6 : Elaboration d'un plan d'actions.

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

N'ayant pas de plantations d'arbousiers dans le secteur du Parc qui pourraient aider au lancement dynamique d'une réelle filière (comme au Portugal par exemple), le Parc dépose donc aujourd'hui ce dossier de demande de subvention, comportant 9 axes, pour lancer de réelles actions d'expérimentation et initier le développement et la structuration d'une filière autour de l'arbousier.

D) CONDUITE DU PROJET : OBJECTIFS, COMPOSITION et FONCTIONNEMENT DU PARTENARIAT, PLAN D'ACTIONS, VALORISATION DES RESULTATS

Dans la continuité du travail engagé en 2024 dans la phase "d'émergence", il s'agit aujourd'hui, dans le cadre de cette phase de "mise en oeuvre", de mettre en place plusieurs actions visant à mettre en place une filière autour de l'arbousier sur le Parc naturel régional de la Sainte-Baume et les massifs cristallins varois :

- Préparer les différents itinéraires techniques potentiels en milieux agricoles et forestiers ;
- Mettre en place une filière de production de plants productifs en fruits ;
- Encourager les propriétaires à investir dans la plantation (et réfléchir au choix de la variété) ou la valorisation des arbousiers présents (accompagnement à la régénération naturelle notamment) ;
- Optimiser la phase de récolte des fruits, feuillages, fleurs, bourgeons… afin d'obtenir un modèle économique viable pour les producteurs et les transformateurs locaux ;
- Développer et soutenir la phase transformation/commercialisation ;
- Constituer un protocole de suivi autour des volets économiques, environnementaux et sociaux.

5. Les grandes étapes de mise en œuvre

Le projet, qui **se déroulera de début 2026 à mi 2028**, vise à expérimenter plusieurs itinéraires de conduite de l'arbousier (en milieu agricole et en milieu forestier) afin d'être en capacité d'alimenter différentes filières de valorisation (soit existantes, soit à créer) de cet arbuste. Plusieurs axes (9 – non chronologiques) ont ainsi été collectivement définis afin d'être en capacité d'investiguer toute la chaîne de valeur attrayant à la valorisation de l'arbousier :

- **Axe 1 - Cartographie des peuplements présents sur la zone d'étude *via* télédétection et confrontation terrain** afin d'identifier les secteurs de présence de l'arbousier et orienter les prospections terrain ;
- **Axe 2 - Identification des écotypes intéressants et sélection des sujets à multiplier en pépinière** à travers le choix de scénarios basés sur les conditions stationnelles (types de sols et localisation topographiques), les caractéristiques des fruits (taille, goût, nombre par arbre). Chaque échantillon prélevé sera ensuite analysé génétiquement en vue d'identifier des éventuelles différences génétiques en fonction des conditions stationnelles ;
- **Axe 3 - Production de plants en pépinières** à travers le choix de scénarios basés sur le choix du matériel à multiplier (lien axe 2), la technique de multiplication (sexuée et asexuée), le nombre de réplicas à produire et les conditions de production ;
- **Axe 4 - Conduite et exploitation en milieu forestier** selon plusieurs itinéraires regroupant le secteur d'intervention (déprise agricole, végétation basse de maquis/garrigue), les types de travaux à réaliser (taille, élagage, recépage, débroussaillement) et incluant également des tests de plantations d'enrichissement ;
- **Axe 5 - Conduite et exploitation en milieu agricole** selon plusieurs itinéraires regroupant les conditions stationnelles (type de sols, pH), les modalités de plantations (en plein, en mélange) et de conduites (baisse apport en eau, type d'amendement)
- **Axe 6 – Estimation de la productivité de la récolte à** travers l'identification de secteurs propices (zones débroussaillées, conduite de type vergers), l'utilisation de différentes techniques (à la main, avec des filets, avec des peignes) afin de quantifier le rendement et le coût de revient d'une récolte selon les modalités ;
- **Axe 7 - Valorisation des différents produits issus de l'arbousier** en travaillant sur l'identification des débouchés par filière et par acteurs et en développant les circuits de commercialisation (grandes et moyennes surfaces) et de labellisation ;
- **Axe 8 - Détermination de la chaîne de valeur et des acteurs associés à la valorisation de l'arbousier** grâce à une analyse socio-économique ;
- **Axe 9 - Communication et promotion de la démarche** afin d'encourager l'émergence de nouvelles filières courtes et locales à la fois auprès des acteurs socio-économiques (organisation de journées techniques) mais également du grand public (organisation d'un week-end de l'arbousier).

6. Le partenariat

Les partenaires bénéficiaires = membres du consortium

A/ Chef de file : le PNR de la Sainte-Baume

Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume est né de la volonté de dynamiser les activités économiques du territoire tout en protégeant les paysages, la nature et en mettant en valeur le patrimoine culturel.

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

Afin d'appuyer les élus dans la mise en œuvre de leurs orientations, le syndicat mixte s'est également doté d'une équipe technique pluridisciplinaire composée de 13 chargés de mission thématiques : Forêt et gestion des ressources / Patrimoine Naturel / Eau / Urbanisme et paysage / Agriculture / Accueil et promotion / Tourisme et culture / Activités de pleine nature / Conseil de Parc / Natura 2000 / Education à l'environnement et au territoire.

Dans le cadre de cette action, le Syndicat mixte jouera le rôle de coordonnateur du projet tant sur le plan technique qu'administratif :

- Suivi administratif et financier du dossier ;
- Coordination de l'ensemble de la mise en œuvre des 9 axes du projet ;
- Coordination des partenaires bénéficiaires ;
- Coordination des prestataires externes retenus pour la réalisation des différentes phases le nécessitant ;
- Mobilisation des élus et des partenaires techniques pour les associer à la démarche ;
- Animation des instances de concertation (COPIL / COTECH).

Le Parc interviendra sur chacun des axes du projet :

- **Axe 1 :**
  - Coordination de la mission d'identification par télédétection.
- **Axe 2 :**
  - Identification des stations de prélèvement des échantillons par modalité ;
  - Obtention des autorisations d'accès et de prélèvement auprès des propriétaires ;
  - Analyse et description des stations et identification des sujets à potentiel ;
  - Prélèvement des échantillons mères intéressants et cartographie de localisation ;
  - Participation à l'analyse sensorielle ;
  - Rédaction d'un rapport de synthèse.
- **Axe 3 :**
  - Suivi de la qualité des rejets pour le prélèvement des boutures.
- **Axe 4 :**
  - Définition des modalités de mise en œuvre des travaux sylvicoles et du protocole de suivi ;
  - Définition des modalités de plantations et du protocole de suivi des plantations ;
  - Recherche des sites et propriétaires volontaires, diagnostics des propriétés retenues pour la définition des zones de travaux et de plantations d'enrichissement ;
  - Maitrise d'œuvre sur travaux ;
  - Suivis post interventions et analyses technico-économiques des actions menées ;
  - Rédaction d'un rapport de synthèse.
- **Axe 5 :**
  - Recherche de propriétaires volontaires pour les plantations en milieu agricole secteur Sainte-Baume ;
  - Coordination des suivis.
- **Axe 6 :**
  - Participation aux récoltes en milieu forestier secteur Sainte-Baume.
- **Axe 7 :**
  - Elaboration d'un ou plusieurs référentiels spécifiques « Valeur Parc » pour la valorisation des produits issus de l'arbousier éligibles
- **Axe 8 :**
  - Coordination de l'étude de chaîne de valeur
- **Axe 9 :**
  - Participation aux journées techniques de l'arbousier et au week-end de l'arbousier ;

B/ Partenaire bénéficiaire n°1 : l'Association Forêt modèle de Provence

L'association Forêt Modèle de Provence a été créée à l'initiative de la région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2013, elle est reconnue d'intérêt général. Elle fait partie du Réseau International des Forêts Modèles (le réseau a été créé au Canada en 1992), et partie prenante active du réseau méditerranéen des Forêts Modèles.

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

Forêt Modèle de Provence a pour objet de mettre en œuvre un processus partenarial visant à promouvoir le développement durable des territoires forestiers provençaux en référence au concept de paysage de forêt modèle. Ses missions sont les suivantes :

- Constituer une force de proposition et rassembler des acteurs divers pouvant se retrouver dans le concept, le réseau et les actions déclinées ;
- Promouvoir la coopération entre les acteurs du territoire en matière de gestion et valorisation de la forêt et de ses ressources ;
- Réaliser des études de recherche-développement : valoriser nos essences (Pistachier lentisque, Arbousier, Pin d'Alep, Acacia dealbata, etc) ;
- Impulser et soutenir des projets innovants de gestion et de valorisation de la forêt du périmètre de la forêt modèle (par exemple, la plantation de 1500 pieds de Pistachiers vera pour relancer la production de pistache dans notre région) ;
- Capitaliser, communiquer, échanger, diffuser les expériences existantes et les acquis obtenus (notamment via l'organisation de plusieurs événements majeurs) ;
- Mener des projets européens d'échanges avec le Réseau Méditerranéen des Forêts Modèles et d'autres organismes.

Le territoire de référence actuel de Forêt Modèle de Provence comprend les 4 massifs suivants : l'Étoile, le Garlaban, la Sainte Baume et les Maures. Ce périmètre représente la diversité des valeurs et des intérêts portés par différents acteurs de la région, tout en concentrant des problématiques communes et emblématiques de la forêt régionale.

De par son aire d'intervention englobant le périmètre du projet de structuration d'une filière autour de l'arbousier sur le périmètre de la Sainte-Baume et du massif des Maures, et de son expérience sur la valorisation de l'arbousier, Forêt Modèle constitue donc un partenaire essentiel dans le bon déroulement de ce projet

A ce titre, Forêt Modèle assurera une mission d'appui au bon déroulement du projet et sera l'acteur référent pour la conduite et la réalisation de plusieurs actions détaillées au sein du paragraphe 4 :

- **Axe 6 :**
  - Sollicitation des transformateurs pour identifier leurs besoins ;
  - Suivi des protocoles de récoltes ;
  - Recherche sur les différentes techniques de stockage des produits récoltés ;
  - Elaboration du rapport de synthèse.
- **Axe 7 :**
  - Recherche de transformateurs pour la valorisation des différents types de produits issus de l'arbousier ;
  - Coordination du lancement de la phase de recherche cosmétique.
- **Axe 9 :**
  - Organisation des journées techniques de l'arbousier ;
  - Organisation du week-end de l'arbousier ;
  - Elaboration de supports de communication.

C/ Partenaire bénéficiaire n°2 : l'Association Syndicale Libre de la Suberaie Varoise

L'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière de la Suberaie Varoise (ASLGF SV) a été créée en 1991, suite aux grands incendies de 1989 et 1990 qui ont brûlé plus de 25 000 ha de forêt dans les Maures, pour mettre en œuvre une gestion cohérente et durable de ces massifs en incitant les propriétaires forestiers privés à rénover, gérer et entretenir leurs forêts. En effet, l'abandon de la gestion forestière est l'une des causes majeures de la propagation des incendies et la propriété forestière de ce territoire est majoritairement privée et fortement morcelée.

Une Association Syndicale Libre de Gestion Forestière, est une structure associative de droit privé, à but non lucratif, qui regroupe des propriétaires forestiers afin de mutualiser la gestion. L'association, dirigée par des propriétaires forestiers bénévoles, aide tout propriétaire forestier privé à gérer au mieux sa forêt pour l'entretenir et la protéger dans le cadre d'enjeux d'intérêt général : prévention du risque incendie, maintien ou développement d'habitats reconnus riches de biodiversité (la plupart sont sur liste rouge de l'UICN), sauvegarde de petites filières patrimoniales (châtaigne, liège), lutte et adaptation au changement climatique, réhabilitation et reconstitution après incendie et surveillance sanitaire face aux pathogènes actuels ou à venir. Ainsi l'ASLGF peut ainsi assurer pour le compte des adhérents, tout ou partie de la gestion forestière des propriétés incluses dans son périmètre d'action en conciliant les intérêts de chaque propriétaire et la valorisation des ressources forestières avec les principaux enjeux du territoire.

Le périmètre d'action de l'ASL Suberaie Varoise est défini par les terrains siliceux varois et coïncide avec l'aire de répartition du chêne-liège dans le Var (Massifs des Maures et de l'Estérel, Plaine des Maures, Pays de Fayence), il couvre 58 communes soit le tiers Sud-Est du département. Sur ce périmètre, ce sont aujourd'hui 321 propriétaires forestiers pour environ 16 700 ha confiés en gestion qui adhèrent à l'ASL. L'équipe technique est composée de 4 salariés : une chargée de gestion (comptabilité, courriers, aide aux dossiers), deux postes d'ingénierie technique (prospections, diagnostics, montage de dossiers et suivi de travaux, partenariats, gestion de l'association) et une technicienne forestière (prospections, diagnostics, montage de dossiers et suivi de travaux).

L'ASL Suberaie Varoise intervient en tant que gestionnaire forestier au sein de la Provence cristalline, territoire privilégié de l'arbousier. De par son périmètre d'intervention, son réseau et ses compétences techniques, l'ASL Suberaie Varoise constitue donc un partenaire essentiel dans le bon déroulement de ce projet.

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

A ce titre, l'ASL Suberaie Varoise assurera une mission d'appui au bon déroulement du projet et sera l'acteur référent pour la conduite et la réalisation de plusieurs actions détaillées au paragraphe 4 :

- **Axe 2 :**
  - Identification des stations de prélèvement des échantillons par modalité ;
  - Obtention des autorisations d'accès et de prélèvement auprès des propriétaires ;
  - Analyse et description des stations et identification des sujets à potentiel ;
  - Prélèvement des échantillons mères intéressants.
  - Rédaction d'un rapport de synthèse.

- **Axe 3 :**
  - Suivi de la qualité des rejets pour le prélèvement des boutures.

- **Axe 4 :**
  - Définition des modalités de mise en œuvre des travaux sylvicoles et du protocole de suivi ;
  - Définition des modalités de plantations et du protocole de suivi des plantations ;
  - Recherche des sites et propriétaires volontaires, diagnostics des propriétés retenues pour la définition des zones de travaux et de plantations d'enrichissement ;
  - Maitrise d'œuvre sur travaux ;
  - Suivis post interventions et analyses technico-économiques des actions menées ;
  - Rédaction d'un rapport de synthèse.

- **Axe 5 :**
  - Recherche de propriétaires volontaires pour les plantations en milieu agricole secteur Maures.

- **Axe 6 :**
  - Participation aux récoltes en milieu forestier secteur Maures

- **Axe 9 :**
  - Participation aux journées techniques de l'arbousier et au week-end de l'arbousier.

D/ Partenaire bénéficiaire 3 : DATA TERRA

L'Infrastructure de Recherche (IR) Data Terra a pour ambition de développer et opérer une infrastructure numérique distribuée de données et de services pour observer, comprendre et prévoir de manière intégrée l'historique, le fonctionnement et l'évolution du système Terre. Elle propose aux communautés scientifiques, ainsi qu'aux acteurs publics et privés, des produits thématiques et services numériques standardisés, interopérables et fondés sur des données multi-sources (satellites, in situ, sols, expérimentation, modélisation) pour découvrir, accéder, traiter, visualiser, modéliser et croiser les données pour répondre aux enjeux scientifiques et défis sociétaux interdisciplinaires.

Data Terra s'appuie sur cinq pôles thématiques (AERIS/Atmosphère, FormaTerre/Terre solide, ODATIS/Océan, THEIA/Surfaces continentales, PNDB/Biodiversité) et sur des dispositifs transversaux. Ses services, conçus selon les principes FAIR, intègrent traitements à la demande et approches multi-domaines, en s'appuyant sur des ressources informatiques en réseau et distribuées sur le territoire national.

A ce titre, l'infrastructure DATA TERRE assurera une mission d'appui au bon déroulement du projet et sera l'acteur référent pour la conduite et la réalisation de **l'Axe 1** détaillées au paragraphe 4. Les objectifs visés sont de :

- **Axe 1 :**
  - Produire une carte spatiale indiquant la présence/absence et, si possible, la densité ou l'état (individus isolés vs peuplements) des arbousiers dans l'aire d'étude ;
  - Estimer l'exactitude (matrice de confusion) et l'incertitude spatiale ;
  - Fournir des produits utilisables : couches vectorielles (shapefile/GeoPackage), rapport méthodologique ;
  - Rédiger les rapports d'étude.

E/ Partenaire bénéficiaire 4 : VERDIR

La Fédération Nationale des Producteurs de l'Horticulture et des Pépinières, devenue VERDIR en 2022, est le seul syndicat représentatif des producteurs horticoles français, reconnu par les pouvoirs publics. Son rôle est de défendre et de représenter la profession auprès du gouvernement mais aussi auprès des conseils régionaux ou encore de la Commission européenne pour toutes les questions relatives à l'horticulture et à la pépinière.

Verdir fédère les producteurs de fleurs et feuillages coupés, les pépiniéristes d'ornement et fruitiers, les horticulteurs (plantes à massifs, plantes en pots) et également les bulbiculteurs, les rosiéristes ainsi que les producteurs de légumes pour amateurs.

A ce titre, le syndicat VERDIR assurera une mission d'appui au bon déroulement du projet et sera l'acteur référent pour la conduite et la réalisation de **l'Axe 3** détaillées au paragraphe 4 :

- **Axe 3 :**
  - Coordination de la production de plants d'arbousiers par les pépiniéristes

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

F/ Partenaire bénéficiaire 5 : Le Cabinet d'Agronomie Provençale

Le Cabinet d'Agronomie Provençale est composé d'une équipe d'une trentaine de personnes agronomes, ingénieurs, oenologues, apiculteurs, flying winemakers, techniciens et ouvriers agricoles ainsi que des collaborateurs spécialisés qui assurent le suivi administratif de certaines propriétés (PAC, France Agrimer, autorisations d'exploiter etc...). Il accompagne depuis plus de 25 ans les propriétés en conseils oenologiques qui est son coeur de métier, mais plus largement dans leurs gestions, recrutements, formations, encadrements techniques au sens large. Son activité s'étend sur la région Sud-Est (Avignon-Nice-Montpellier) et à l'étranger (pourtour méditerranéen).

Depuis janvier 2022, le Cabinet d'Agronomie Provençale a élargi son activité en créant le département Recherche et Développement, piloté par Anna Li, doctoresse en viticulture-oenologie. Son objectif est de mener des expérimentations scientifiques pour trouver des solutions d'adaptation au changement climatique, en viticulture, arboriculture et apiculture, mais aussi en maraîchage.

Dans le cadre de la transition vers l'agroécologie, le Cabinet d'Agronomie Provençale est l'un des premiers acteurs en France à mener des expérimentations scientifiques autour d'applications de Lifofer (« La Litière Forestière Fermentée ») en viticulture. Les dernières études ont montré que l'application de la Lifofer serait une solution naturelle et biologique face à la sècheresse permettant de rétablir un sol vivant, améliorer sa rétention en eau et ainsi conférer aux plantes une meilleure résistance au stress hydrique.

A ce titre, le Cabinet d'Agronomie Provençale assurera une mission d'appui au bon déroulement du projet et sera l'acteur référent pour la conduite et la réalisation de plusieurs actions détaillées au paragraphe 4 :

- **Axe 5 :**
  - Réalisation des analyses de sol en parcelles agricoles ;
  - Interprétation des analyses ;
  - Création des protocoles de plantations
  - Affinage et mise en œuvre des protocoles de plantation (Visites terrain, échanges avec les propriétaires, adaptations des protocoles et préparation des parcelles) ;
  - Coordination de l'application des amendements
  - Définition des paramètres de suivi (définition des mesures à suivre et calendrier des visites) ;
  - Suivi terrain et collecte de données ;
  - Traitement et analyse des données.
  - Rédaction des rapports
- **Axe 6 :**
  - Élaboration du protocole de récolte agricole
  - Elaboration du protocole de récolte forestière
  - Suivi des protocoles de récolte forestière
  - Rédaction des rapports

G/ Partenaire bénéficiaire 6 : CAE TERRACOOPEA - Forest Goods Growing

Forest Goods Growing, forte de son expérience dans le domaine de la valorisation des produits forestiers non ligneux propose ses services en conseil, formation et communication pour accompagner les acteurs désireux de développer ce nouveau type de produits dans leur activité de production, de transformation ou de commercialisation, tout au long de la chaine de valorisation, de la ressource au consommateur.

A ce titre, Forest Goods Growing assurera une mission d'appui au bon déroulement du projet et sera l'acteur référent pour la conduite et la réalisation de **l'Axe 8** détaillées au paragraphe 4 :

- **Axe 8 :**
  - Revue bibliographique : travaux de recherche, littérature grise, rapports de mission... ;
  - Entretiens et enquêtes de terrain : par visio ou téléphone ou en présentiel des différents acteurs de la filière actuelle et futurs potentiels ;
  - Analyse des données ;
  - Rédaction rapport et autres livrables ;
  - Participation aux réunions de suivi ;
  - Participation et contribution à la réunion de restitution du projet.

H/ Partenaire bénéficiaire 7 : Les ruchers de la Fauville

Le gérant Emilien Wallace est pâtissier de formation mais a décidé, en 2014, de changer de métier pour devenir apiculteur. Il a suivi une année d'étude d'apiculture, à la fin de laquelle il a obtenu son Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole.

Parallèlement, il s'occupe de quelques hectares de châtaigneraies dans le Massif des Maures (sur les communes de Gonfaron et de Collobrières). Il transforme une grande partie de sa production en crèmes de marrons et la commercialise au détail.

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

A ce titre, l'exploitation Les ruchers de La Fauville assurera une mission d'appui au bon déroulement du projet et sera l'acteur référent pour la conduite et la réalisation de plusieurs actions détaillées au paragraphe 4 :

- **Axe 7 - Recherche et développement autour de la transformation, valorisation et conservation des Arbouses**
  - Mise au point d'un système de poches pasteurisées pour le stockage de la récolte (Développement, test vieillissement, contrôle PH et Extrait Sec) ;
  - Mise au point d'un système de filtration pour la production de sirop d'arbouses ;
  - Développement d'une gamme complète de produits prêts à commercialiser (fiche technique, test et stabilisation) :
    - Confiture
    - Gelée
    - Confiture fruits mix
    - Sirop
    - Vinaigre / pulpe
    - Vinaigre / fermentation acétique
    - Infusion / feuilles
    - Infusion / fruits
  - Mise au point d'un système d'épépinage (Tests, sélection du process adapté)
  - Mise en place d'un process pour mieux appréhender la miellée d'arbousier (Étude précise de la miellée - impact sur les colonies - solution pour adapter les traitements Varroa) - Ruchers pilotes de 12 ruches ;
  - Mise au point d'un premix arbouse par infusion à haute température (124 à 145 °C), destiné aux liquoristes / autres professionnels utilisant des extraits.

I/ Partenaire bénéficiaire 8 : Domaine du Vallon Secret

Le Domaine Vallon Secret est une propriété forestière et agricole nichée au cœur du Massif des Maures sur la commune de Sainte-Maxime (83). L'ambition du propriétaire, Cédric Angelone, est de développer dans ce territoire complexe faisant face au changement climatique, un projet d'agro-écologie et d'agro-sylvo-pastoralisme engagé. Un modèle sobre, résilient et sauvage pour un territoire durable qui réhabilite la culture des collines. Ce projet s'articule autour de deux axes transversaux : la gestion de l'eau rare et la protection contre les méga-incendies.

L'un des objectifs de Cédric Angelone est d'allier la nature sauvage en résonance avec les cultures. Ainsi, en même temps qu'il travaille en faveur des arbres en présence tels que l'arbousier, l'olivier ou le châtaignier, il développe de l'hydrologie régénérative qui renforce la résilience de nos sols et favorise la recharge des nappes phréatiques.

L'arbouse, fruit farouche et précieux originaire du maquis méditerranéen, s'intègre dans la démarche de valorisation de la biodiversité du Domaine. Sa capacité à se régénérer après les incendies en fait un atout pour la protection des écosystèmes locaux. Les vergers sauvages du Domaine sont gérés sans irrigation artificielle ni intrants chimiques, reflétant l'histoire agricole du territoire.

A ce titre, le Domaine du Vallon Secret assurera une mission d'appui au bon déroulement du projet et sera l'acteur référent pour la conduite et la réalisation de plusieurs actions détaillées au paragraphe 4 :

- **Axe 4 :**
  - Evaluation des pratiques de débroussaillage et de taille
  - Suivi des sols et de l'écosystème ;
  - Capitalisation et retours d'expérience.
- **Axe 7 :**
  - Élaboration du protocole de stockage
    - Définition des méthodes et conditions de conservation des fruits, incluant le suivi de leur poids, couleur, fermeté, sucrosité et flétrissement ;
    - Tests systématiques à 1, 2, 4, 6 et 8 jours post-récolte.
  - Expérimentations de température
    - Conservation des arbouses à 5 températures différentes chaque saison (entre 4 et 15°C).
    - Observation de l'évolution des fruits à chaque température pour déterminer les conditions optimales de stockage.
  - Suivi et REX annuel
    - Capitalisation des données recueillies pour identifier les pratiques les plus efficaces.
    - Diffusion des résultats au consortium pour uniformiser les bonnes pratiques au sein de la filière.

Dans le cadre de la bonne conduite de l'Axe 7, le Domaine du Vallon Secret se dotera du matériel de stockage suivant : Achat de 5 armoires réfrigérées et d'une chambre froide 10 m² pour étendre les expérimentations et obtenir des données robustes.

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

J/ Partenaire bénéficiaire 9 : E.I Marjorie POUCHOY

Il y a dix ans, Marjorie a réorienté son activité initialement axée autour de la stratégie d'entreprise pour les abeilles. Diplômée d'un Master en marketing et stratégie d'entreprise, elle enseignait en école de commerce avant de choisir une vie plus proche de la nature.

Aujourd'hui, elle est apicultrice récoltante et a créé une ferme pédagogique à la Moutonne. Elle propose une gamme de miels régionaux en vente directe à la ferme et en grande distribution. Cette année elle a élaboré une gamme de miels santé afin d'élargir sa clientèle et de répondre à des attentes spécifiques en matière de bien-être.

Son parcours lui donne une vision complète : du produit à la marque, du champ à l'étiquette. C'est cette expertise qu'elle souhaite mettre au service du développement de nouvelles filières locales, comme celle de l'arbouse, avec une approche à la fois stratégique, créative et ancrée dans la réalité de la production.

A ce titre, Marjorie Pouchoy assurera une mission d'appui au bon déroulement du projet et sera l'acteur référent pour la conduite et la réalisation de plusieurs actions détaillées au paragraphe 4 :

- **Axe 7 :**
  - Positionnement Stratégique
    - Étude de faisabilité commerciale : validation du potentiel du produit sur le marché, estimation des volumes de vente possibles ;
    - Analyse réglementaire : normes, mentions légales obligatoires, contraintes liées au secteur (alimentaire, cosmétique, agricole…) ;
    - Concept produit et positionnement marketing : gamme, image, valeurs mises en avant, différenciation face à la concurrence ;
    - Définition du mix produit : Produit – Prix – Distribution – Communication.
  - Élaboration de l'offre
    - Développement de l'identité visuelle liée au produit : choix couleurs, typographies, iconographie… ;
    - Création des étiquettes et packagings : design graphique + conformité légale ;
    - Création de PLV : présentoirs, affiches, stop-rayons, flyers … ;
    - Supports de communication digitaux : visuels réseaux sociaux, bannières, fiches produit e-commerce ;
    - Argumentaire de vente : fiches techniques, plaquettes commerciales, scripts pour commerciaux.

K/ Partenaire bénéficiaire 10 : Boulangerie-Pâtisserie LAFITAU

La création de la première boulangerie Lafitau date de 1950 à Brignoles et depuis, 4 générations se sont succédées dans la région. Depuis plusieurs années déjà, les matières premières utilisées sont issues de cultures locales quand cela est possible et avec des fournisseurs qui ont une éthique responsable et labellisées B corp (label international qui reconnaît les entreprises qui visent un bénéfice pour tous, social, environnemental et économique).

LAFITAU est donc une entreprise engagée, qui concilie respect de l'environnement, saisonnalité et gourmandise. Elle passe des partenariats avec des producteurs majoritairement locaux et sélectionne ses fournisseurs avec des matières premières à la fois savoureuses et responsables :

- La figue de Solliès est produite à Solliès par Joëlle Etienne.
- En saison, tomates et potimarrons de Brignoles sont cultivés par Julie Brun pour les plats salés ;
- La fraise de Brignoles est fournie par Marjorie Frederic ;
- Quant à la farine utilisée pour les biscuits St Louis, elle est fournie par Bertrand Allais à Bras.

A ce titre, les établissements LAFITAU participeront au projet en tant que transformateur des arbouses pour la réalisation de de produits sucrés et seront impliqués au sein de l'axe 7 :

- **Axe 7 - Recherche et développement autour de la transformation**
  - Acquisition d'un tamis / robot coupe ;
  - Développement de produits prêts à commercialiser (fiche technique) :
    - Sorbet ;
    - Pâtisseries à base d'arbouses.

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

Autres partenaires parties prenantes du projet

Plusieurs autres partenaires participeront à la bonne mise en œuvre de ce projet :

- Conservatoire Méditerranéen Partagé ;
- Institut de Chimie de Nice ;
- NissActive ;
- JYTA ;
- Chambre d'agriculture du Var ;
- Château de Pibarnon ;
- Mouvements et Paysages ;
- Pépinières Cérès Flore ;
- Pépinière ROUY ;
- Association VEGA ;
- Domaines agricoles (liste à définir dans le cadre du projet – 12 000 m2 de surface test)
- Propriétaires forestiers (liste à définir dans la cadre du projet – 40 secteurs de surface test) ;
- Association Française d'Agroforesterie ;
- Autres transformateurs ;
- Collectivité de Corse.

La conduite de cette action mobilisera également ponctuellement l'expertise de plusieurs acteurs de la filière forêt-bois selon leur champ de compétences :

- Association des Communes forestières ;
- Départements du Var et des Bouches-du-Rhône ;
- Collectivités locales ;
- Gestionnaires PIDAF ;
- FIBOIS Sud – Interprofession régionale Forêt-Bois ;
- Coopérative Provence Forêt ;
- Experts forestiers et Gestionnaires forestiers professionnels ;
- Fédérations des chasseurs ;
- Associations naturalistes.

7. La communication et valorisation des actions issues du projet

Les résultats de l'expérimentation seront communiqués *via* plusieurs supports et promus lors de plusieurs évènements :

- Site Internet du Parc naturel régional de la Sainte-Baume ;
- Articles de presse ;
- Elaboration d'un guide technique ;
- Elaboration d'un livret synthétique de présentation de la démarche ;
- Organisation d'une journée technique de l'arbousier ;
- Organisation d'un week-end de l'arbousier.

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

Pour les projets concernant le développement de marchés liés à l'alimentation durable et locale (champ d'intervention n°2 de l'appel à projets), veuillez détailler également les éléments suivants :

ATTENTION : fournir tous documents permettant de justifier vos réponses affirmatives

A) CARACTERE STRUCTURANT DU PROJET :

- Existence d'un diagnostic Territorial (productions agricole, circuits de distribution et marché), type Forces/faiblesse avec enjeux initiaux définis puis traduits en objectifs et déclinés en actions ☐ oui ☒ non
- Nombre de producteurs impliqués dans le projet : 3 producteurs partenaires bénéficiaires / 12 domaines agricoles prévus / 40 propriétaires forestiers prévus
- Outil (investissement matériel) majoritairement détenu par des agriculteurs impliqués dans le projet : 1 exploitant-transformateur / 1 confiseur / 1 propriétaire de domaine forestier et agricole
- Personnel (ETP Logistique ou commercialisation) employé par des agriculteurs ou leur groupement : inconnu à ce stade – personnel des 12 domaines agricoles volontaires pour l'expérimentation

B) PROJET EN LIEN AVEC LE DEVELOPPEMENT DE L'AB /SIQO :

Volume des produits finis	**n**	**n+1**	**n+2**	**n+3**
Produits finis AB				
Produits finis sous SIQO (autre que AB)				
Produits finis Conventionnels				
Chiffre d'Affaire total				

Commentaires :

Non concerné

C) MATIERES PREMIERES UTILISEES (LE CAS ECHEANT)

- Nombre de producteurs agricoles fournisseurs de matières premières agricoles primaires : le temps de mise en œuvre du projet (fin en août 2028) ne permettra pas d'avoir une production avant 2033. Grâce à cette expérimentation, il est prévu qu'une 20aine de domaines agricoles puissent bénéficier de cette expérimentation (fourniture de plants d'arbousiers produits + retours d'expérience issus de l'expérimentation)
- Zone d'approvisionnement : Massif des Maures et Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Si projet de transformation, conditionnement : indiquez dans le tableau ci-dessous pour chacune des matières premières concernées, les volumes transformés par années

					Année	**Activité prévisionnelle**		
Matières premières utilisées	**Origine de la matière première (1)**	**Signe officiel de qualité**	**Code Douanier**	**Unité**	**n**	**n+1**	**n+2**	**n+3**
Ex : Coing	*05110*	*AB*	*08082090*	*Tonne*	*74*	*79*	*84*	*84*
Total								

(1) Siège de l'exploitation agricole concernée

Commentaires :

Etude expérimentale sur la transformation de l'arbousier dont l'objectif sera de structurer une commercialisation en identifiant les sources de matière première.

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

D) PRODUITS COMMERCIALISES (QUANTITES)

					Année	Activité prévisionnelle		
Matières premières utilisées	**Origine de la matière première (1)**	**Signe officiel de qualité**	**Code Douanier**	**Unité**	**n**	**n+1**	**n+2**	**n+3**
Ex : Coing	*05110*	*AB*	*08082090*	*Tonne*	*74*	*79*	*84*	*84*
Total								

(1) Siège de l'exploitation agricole concernée

Commentaires :

Etude expérimentale sur la transformation de l'arbousier dont l'objectif sera de structurer une commercialisation et d'évaluer les volumes réellement valorisables

E) STRATEGIE COMMERCIALE DEVELOPPEE DANS LE CADRE DU PROJET

Description de la stratégie **(marchés actuels et marchés visés, nombre d'habitants/consommateurs concernés, principaux concurrents et stratégie face à cette concurrence)** :

Chiffres non connus

Le dossier présenté prévoit un axe dédié à la définition de la stratégie (identification de la chaîne de valeur) et un axe comprenant une étude « stratégie marketing de promotion et commercialisation ».

	CA par Année	Activité prévisionnelle (CA par an)		
Circuit de commercialisation	**n**	**n+1**	**n+2**	**n+3**
Ex : GMS France	*50 000 €*	*60 000 €*	*100 000 €*	*100 000 €*
CA total				

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

Annexe 2 de la convention de partenariat : Plan d'actions

Trame à adapter selon vos besoins

AXE	Poste de dépense	Partenaire	Détail de la contribution	Calendrier de mise en œuvre			Livrables	Indicateurs
				Année 2026	Année 2027	Année 2028		
1	Réalisation de l'étude télédétection	DATA TERRA	• Préparation des données, étapes de pré-traitements des images • Classification/détection + itérations • Validation finale & rapport		X		Cartographie et rapport méthodologique	Nombre de secteurs de présence identifiés
1	Coordination de l'étude télédétection	PNR Sainte-Baume	2 heures par mois pendant 6 mois		X		Points d'étapes	
2	Identification des 24 stations (48/2) de prélèvement (phase bureau) Secteur Sainte-Baume	PNR Sainte-Baume	Travail sur SIG et analyses météorologiques : Identification différents sites recherchés, croisement avec foncier en gestion, pré-localisation des stations de prélèvement potentielles, production des cartes pour phase de terrain.	X	X		Cartographie des stations	Identification des 24 stations
2	Identification des 24 stations Secteur Maures	ASL Suberaie Varoise	Travail sur SIG et analyses météorologiques : Identification différents sites recherchés, croisement avec foncier en gestion, pré-localisation des stations de prélèvement potentielles, production des cartes pour phase de terrain.	X	X		Cartographie des stations	Identification des 24 stations
2	Prise de contact de propriétaires pour identifier 40 propriétaires volontaires	PNR Sainte-Baume	Pour 20 propriétaires volontaires secteur Sainte-Baume Recherche des propriétaires (connus ou à identifier à partir du cadastre) présentation du projet, obtention des autorisations.	X	X		Compte-rendu des échanges (mails, courriers…)	Nombre de propriétaires contactés

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

AXE	Poste de dépense	Partenaire	Détail de la contribution	Calendrier de mise en œuvre			Livrables	Indicateurs
				Année 2026	Année 2027	Année 2028		
2		ASL Suberaie Varoise	20 propriétaires volontaires secteur Maures Recherche des propriétaires (connus ou à identifier à partir du cadastre) présentation du projet, obtention des autorisations.	X	X		Compte-rendu des échanges (mails, courriers…)	Nombre de propriétaires contactés
2	Visite des sites pré-identifiés, recherche et localisation précise de la station retenue, descriptif détaillé de chaque station, prélèvements pour analyses de sols (environ 10 prélèvements pour 1 analyse), Evaluation de productivité et test gustatifs pour identification et prélèvement des 3 individus par station.	PNR Sainte-Baume	Pour 12 stations secteur Sainte-Baume Travail de terrain & Travail de bureau (conditionnement et envoi des analyse de sol + matériel végétal pour analyse génétique, saisie des données de terrain sur logiciel et report localisation station / individus sur SIG)	X	X		Compte-rendu des visites	Nombre de stations identifiées
2		ASL Suberaie Varoise	Pour 12 stations secteur Maures Travail de terrain & Travail de bureau (conditionnement et envoi des analyse de sol + matériel végétal pour analyse génétique, saisie des données de terrain sur logiciel et report localisation station / individus sur SIG)	X	X		Compte-rendu des visites	Nombre de stations identifiées
2	Analyse sensorielle – tests gustatifs pour déterminer les arbouses ayant un intérêt pour les transformateurs	PNR Sainte-Baume	Participation à la formation et coordination		X		Fiche bilan de dégustation	Réalisation de la formation
2		ASL Suberaie Varoise	Participation à la formation		X		Fiche bilan de dégustation	Réalisation de la formation
2	Identification des arbres-mères intéressants.	PNR Sainte Baume	Matérialisation, prise de coordonnées et création de cartes pour la localisation des arbres mères pour les pépiniéristes		X		Cartographie des arbres mères + identification	Identification des arbres mères

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

AXE	Poste de dépense	Partenaire	Détail de la contribution	Calendrier de mise en œuvre			Livrables	Indicateurs
				Année 2026	Année 2027	Année 2028		
2		ASL Suberaie Varoise	Création de cartes pour la localisation précise des arbres mères pour les pépiniéristes, coordination propriétaires-pépiniéristes		X		Cartographie des arbres mères + identification	Identification des arbres mères
2	Synthèse (rapport + cartographies)	PNR Sainte-Baume	Rédaction et production des supports		X	X	Rapport + cartographie	Réalisation du rapport et des cartes
2		ASL Suberaie Varoise	Rédaction et production des supports		X	X	Rapport + cartographie	Réalisation du rapport et des cartes
3	Suivi du développement et de la qualité des rejets pour le prélèvement des boutures	PNR Sainte-Baume	12 stations sur Sainte-Baume avec 3 plants mères par station (36) Transmission du suivi aux pépiniéristes et rédaction d'un compte rendu.		X		Rapports de suivi	Nombre de suivis et % de bon développement des rejets
3		ASL Suberaie Varoise	12 stations sur Maures avec 3 plants mères par station (36) Transmission du suivi aux pépiniéristes et rédaction d'un compte rendu.		X		Rapports de suivi	Nombre de suivis et % de bon développement des rejets
3	Coordination	VERDIR	Coordination de la production de plants d'arbousiers avec les pépiniéristes volontaires		X	X	Points d'étape	Bonne réalisation de l'axe 3
4	Définition des modalités de mise en œuvre des zones d'expérimentation et du protocole de suivi des travaux	PNR SB	Définition des modalités de mise en œuvre des zones d'expérimentation et du protocole de suivi des travaux Secteur Sainte Baume		X		Protocoles de mise en œuvre	Réalisation des protocoles
4		ASL Suberaie Varoise	Définition des modalités de mise en œuvre des zones d'expérimentation et du protocole de suivi des travaux Secteur Maures		X		Protocoles de mise en œuvre	Réalisation des protocoles

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

AXE	Poste de dépense	Partenaire	Détail de la contribution	Calendrier de mise en œuvre			Livrables	Indicateurs
				Année 2026	Année 2027	Année 2028		
4	Définition des modalités de mise en œuvre des zones d'expérimentation et du protocole de suivi des plantations	PNR SB	Définition des modalités de mise en œuvre des zones d'expérimentation et du protocole de suivi des plantations Secteur Sainte-Baume		X		Protocoles de mise en œuvre	Réalisation des protocoles
4		ASL Suberaie Varoise	Définition des modalités de mise en œuvre des zones d'expérimentation et du protocole de suivi des plantations Secteur Maures		X		Protocoles de mise en œuvre	Réalisation des protocoles
4	Recherche des propriétés répondant aux différentes modalités d'implantation et propriétaires volontaires et conventionnement	ASL Suberaie Varoise	Recherche des sites d'implantation et propriétaires volontaires - secteur Maures		X		Conventions de partenariats	Nombre de propriétaires par type de modalité
4		PNR SB	Recherche des sites d'implantation et propriétaires volontaires - secteur Sainte-Baume		X		Conventions de partenariats	Nombre de propriétaires par type de modalité
4	Diagnostic des propriétés identifiées (SIG et terrain) afin de définir chaque zone de travaux.	ASL Suberaie Varoise	Pour un estimatif de 28 chantiers de mise en production (2/3) dont 4 chantiers avec plantation, secteur Maures : Travail SIG préalable (analyse des accès, de la topographie, des peuplements à arbousier sur IRC, des zones de déprise agricole type restanque sur MNT) Diagnostic de terrain		X		Fiches diagnostic	Nombre de propriétaires et surface associée pour chaque type de travaux
4		PNR SB	Estimatif de 12 chantiers de mise en production (1/3) dont 2 chantiers avec plantation secteur Sainte-Baume. Travail SIG préalable (analyse des accès, de la topographie, des peuplements à arbousier sur IRC, des zones de déprise agricole type restanque sur MNT) Diagnostic de terrain		X		Fiches diagnostic	Nombre de propriétaires et surface associée pour chaque type de travaux
4	Maitrise d'œuvre sur la réalisation des itinéraires de gestion + plantations -	PNR SB	Secteur Sainte-Baume : Estimatif de 12 chantiers + 2 chantiers de plantation Marquage chantier / Démarrage / Suivi et rendu de chantier		X	X	Rapport de suivi de chantiers	Nombre de chantiers réalisés

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

AXE	Poste de dépense	Partenaire	Détail de la contribution	Calendrier de mise en œuvre			Livrables	Indicateurs
				Année 2026	Année 2027	Année 2028		
4		ASL Suberaie Varoise	Secteur Maures : estimatif de 28 chantiers de mise en production (2/3) + 4 chantiers de plantation (2/3), Marquage chantier / Démarrage / Suivi et rendu de chantier		X	X	Rapport de suivi de chantiers	Nombre de chantiers réalisés
4	Suivi des protocoles sur les vergers forestiers d'arbousiers	Domaine du Vallon Secret	Suivi des sols et de l'écosystème, observation des arbousiers et des fruits, capitalisation et retours d'expérience	X	X	X	Rapport de suivi de chantiers	Nombre de chantiers réalisés
4	Analyse technico-économique des interventions de mise en production réalisées + plantation	PNR Sainte-Baume	Analyse secteur Sainte-Baume		X	X	Rapport d'analyse	Nombre mi chantiers réalisés
4		ASL Suberaie Varoise	Analyse secteur Maures		X	X	Rapport d'analyse	Nombre mi chantiers réalisés
4	Suivi post-travaux /plantation selon itinéraires de gestion	ASL Suberaie Varoise	Secteur Maures Suivi travaux : 2 passages programmés par chantier. Suivi plantation : 2 passages programmés (avant et après été)			X	Rapport de suivi de chantiers	Nombre de chantiers réalisés
4		PNR Sainte-Baume	Secteur Sainte-Baume Suivi travaux : 2 passages programmés par chantier. Suivi plantation : 2 passages programmés (avant et après été)			X	Rapport de suivi de chantiers	Nombre de chantiers réalisés
4	Synthèse (rapport + cartographie)	PNR Sainte-Baume	Rédaction et production des supports		X	X	Rapport technique + cartographie	Livraison du rapport technique
4		ASL Suberaie Varoise	Rédaction et production des supports		X	X		
5	Recherche de propriétaires volontaires + identification des secteurs d'expérimentation propices à la plantation	PNR SB	Recherche de propriétaires volontaires + identification des secteurs d'expérimentation propices à la plantation (Secteur Sainte-Baume)	X	X		Convention de partenariat	Nombre de propriétaires volontaires et surfaces

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

AXE	Poste de dépense	Partenaire	Détail de la contribution	Calendrier de mise en œuvre			Livrables	Indicateurs
				Année 2026	Année 2027	Année 2028		
5		ASL Suberaie Varoise	Recherche de propriétaires volontaires + identification des secteurs d'expérimentation propices à la plantation (Secteur Maures)	X	X		Convention de partenariat	
5	Réalisation de 24 analyses de sol pour valider les secteurs de mise en œuvre des scénarios d'expérimentation	Cabinet Agronomie Provençale	Prélèvement / interprétation des résultats		X		Fiches d'analyses de sol	Nombre d'analyses effectuées
5	Création, affinage et mise en œuvre des protocoles de plantions et de suivi post plantations	Cabinet Agronomie Provençale	Création du protocole / Visites terrain, échanges avec les propriétaires, adaptations des protocoles et préparation des parcelles		X		Fiches de protocoles	Réalisation des fiches protocoles
5	Coordination de l'application des amendements	Cabinet Agronomie Provençale	Application et suivi de différents types d'amendements (BRF + Biochar + Lifofer)		X		Fiche de suivi des apports en amendements	Réalisation des fiches de suivi
5	Suivi post plantations (type d'intervention / nombre / calendrier / grille de suivi)	Cabinet Agronomie Provençale	Définition des mesures à suivre et calendrier des visites / suivi et collecte données / Compilation et analyse des données			X	Rapport de suivi	Livraison du rapport technique
5	Rédaction des rapports techniques	Cabinet Agronomie Provençale	Rédaction des rapports techniques		X	X	Rapport technique	
5	Coordination des suivis	PNR SB	Coordination des suivis		X	X	Points d'étape	
6	Sollicitation des transformateurs pour connaître leurs besoins en matières 1ères	Forêt Modèle de Provence	Elaboration d'un questionnaire + diffusion + traitement des réponses	X	X		Fiches transformateurs complétées	Nombre de transformateurs contactés

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

AXE	Poste de dépense	Partenaire	Détail de la contribution	Calendrier de mise en œuvre			Livrables	Indicateurs
				Année 2026	Année 2027	Année 2028		
6	Elaboration du protocole de récolte en milieu et forestier + suivi de la mise en application	Cabinet d'agronomie provençale	Élaboration des protocoles agricoles et forestiers et suivis de leurs applications	X	X		Fiches de protocoles de récoltes	Réalisation des protocoles
6	Application des protocoles pour la phase de récolte	Forêt Modèle de Provence	Mise en place et suivi des protocoles de récolte (ex. pose des filets) / récolte	X	X		Rapport de mise en œuvre des protocoles	Réalisation des protocoles
6	Récolte	PNR Sainte-Baume	Récolte sur différents secteurs forestiers	X	X		Arbouses récoltées	Quantités d'arbouses récoltées en fonction des protocoles et des secteurs
6		ASL Suberaie Varoise	Récolte sur différents secteurs forestiers	X	X			
6		Forêt Modèle de Provence	Récolte sur différents secteurs forestiers	X	X			
6	Synthèse (rapport + cartographie)	Forêt Modèle de Provence	Rédaction et production des supports		X	X	Rapport + cartographie	Réalisation du rapport
7	Valorisation des produits et co-produits issus de l'arbousier (vente directe / moyennes et grandes surfaces…)	Forêt Modèle de Provence	Elaboration de questionnaires, recherche et prise de contacts de transformateurs	X	X		Fiches transformateurs complétées	Nombre de transformateurs contactés

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

AXE	Poste de dépense	Partenaire	Détail de la contribution	Calendrier de mise en œuvre			Livrables	Indicateurs
				Année 2026	Année 2027	Année 2028		
7	Accompagnement marketing pour une valorisation des produits issus de l'arbousier	E.I. Marjorie POUCHOY	Positionnement stratégique *Réalisation de l'étude de faisabilité commerciale : *validation du potentiel du produit sur le marché, estimation des volumes de vente possibles ; *Analyse réglementaire : normes, mentions légales obligatoires, contraintes liées au secteur (alimentaire, cosmétique, agricole…) ; *Concept produit et positionnement marketing : gamme, image, valeurs mises en avant, différenciation face à la concurrence ; *Définition du mix produit : Produit – Prix – Distribution – Communication Elaboration de l'offre *Développement de l'identité visuelle liée au produit : choix couleurs, typographies, iconographie… ; *Création des étiquettes et packagings : design graphique + conformité légale ; *Création de PLV : présentoirs, affiches, stop-rayons, flyers … ; *Supports de communication digitaux : visuels réseaux sociaux, bannières, fiches produit e-commerce ; *Argumentaire de vente : fiches techniques, plaquettes commerciales, scripts pour commerciaux.	X	X	X	Rapport d'étude marketing	Réalisation de l'étude

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

AXE	Poste de dépense	Partenaire	Détail de la contribution	Calendrier de mise en œuvre			Livrables	Indicateurs
				Année 2026	Année 2027	Année 2028		
7	Achat d'outils spécifiques de production	Domaine de La Fauville / Lafitau	*Achat d'une capsuleuse Semi-automatique sous-vide - 4 chargements pour la mise au point d'un système de poches pasteurisées *Achat 2 raffineuses/Tamis Automatiques ; *Achat d'une doseuse Pneumatique Inox ; *Achat d'une cloche mise sous-vide Inox ; *Achat d'un réchaud Gaz ; *Achat d'une casserole motorisée.		X		Outils de production	Installation des outils de production
7	Recherche et développement autour de la transformation, valorisation et conservation des Arbouses	Les Ruchers de la Fauville	*Mise au point d'un système de poches pasteurisées pour le stockage de la récolte (développement, test vieillissement, contrôle pH et extrait Sec) ; *Mise au point d'un système de filtration pour la production de sirop d'arbouses ; *Développement d'une gamme complète de produits prêts à commercialiser (fiche technique, test et stabilisation) : ▪ Confiture/ Gelée / Confiture fruits mix / Sirop / Vinaigre-pulpe / Vinaigre-fermentation acétique/ Infusion-feuilles / Infusion-fruits. *Mise au point d'un système d'épépinage (tests, sélection du process adapté) ; *Mise en place d'un process pour mieux appréhender la miellée d'arbousier (Étude précise de la miellée - impact sur les colonies - solution pour adapter les traitements Varroa) - Ruchers pilotes de 12 ruches ; *Mise au point d'un premix arbouse par infusion à haute température (124 à 145 °C), destiné aux liquoristes / autres professionnels utilisant des extraits.		X	X	Rapport d'analyse	Réalisation du rapport
7	Coordination études sur les différents types de stockage possibles	Forêt Modèle de Provence	Coordination des différents partenaires	X	X	X	Point d'étape	Réalisation du rapport

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

AXE	Poste de dépense	Partenaire	Détail de la contribution	Calendrier de mise en œuvre			Livrables	Indicateurs
				Année 2026	Année 2027	Année 2028		
7	Recherche et développement sur la conservation et le stockage des arbouses (chambre froide)	Domaine du Vallon Secret	Achat d'une chambre froide et de 5 réfrigérateurs pour des expérimentation de conservation à différentes températures ; Élaboration du protocole de stockage *Définition des méthodes et conditions de conservation des fruits, incluant le suivi de leur poids, couleur, fermeté, sucrosité et flétrissement ; *Tests systématiques à 1, 2, 4, 6 et 8 jours post-récolte. Expérimentations de température *Conservation des arbouses à 5 températures différentes chaque saison (entre 4 et 15°C). *Observation de l'évolution des fruits à chaque température pour déterminer les conditions optimales de stockage. Suivi et REX annuel *Capitalisation des données recueillies pour identifier les pratiques les plus efficaces. *Diffusion des résultats au consortium pour uniformiser les bonnes pratiques au sein de la filière.		X	X	Rapport d'étude	Réalisation du rapport
7	Elaboration d'un ou plusieurs référentiels spécifiques « Valeurs Parc »	PNR Sainte-Baume	Elaboration des référentiels et validation par la Fédération des Parcs naturels régionaux pour la valorisation des produits issus de l'arbousier éligibles		X	X	Référentiels	nombre de référentiels élaborés
8	Etude sur la chaîne de valeur	Forest Goods Growing	Revue bibliographique /Entretiens et enquêtes de terrain / Analyse des données / Rédaction rapport et autres livrables / Réunions de suivi / Réunion de restitution	X	X		Etude chaîne de valeur	Livraison de l'étude

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

AXE	Poste de dépense	Partenaire	Détail de la contribution	Calendrier de mise en œuvre			Livrables	Indicateurs
				Année 2026	Année 2027	Année 2028		
8	Etude chaîne de valeur - Coordination	PNR Sainte-Baume	Coordination de l'étude	X	X		Point d'étape	
9	Préparation des journées techniques de l'arbousier	Forêt Modèle de Provence	Préparation et organisation de la manifestation			X	Point d'étapes	Tenue des journées techniques de l'arbousier
9	Participation à la Journée Technique de l'Arbousier	ASL Suberaie Varoise	Préparation et intervention / présence sur l'évènement			X	Présence aux journées techniques	Tenue des journées techniques de l'arbousier
9		PNR Sainte-Baume				X		
9		Cabinet d'Agronomie Provençale				X		
9		Rucher de la Fauville				X		
9		Marjorie POUCHOY				X		
9		Forest Goods Growing				X		
9	Elaboration des supports de communication	PNR Sainte-Baume	Réalisation des supports de communication et coordination des prestataires		X	X	Point d'étape	Nombre de supports de communication réalisés
9	Préparation du Week end de l'arbousier	Forêt Modèle de Provence	Préparation et organisation de la manifestation			X	Points d'étape	Tenue du week-end de l'arbousier

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

Annexe 3 de la convention de partenariat : Plan de financement

La feuille de dépenses prévisionnelles à joindre en annexe du dossier de demande de subvention doit également être jointe en annexe 3 de la convention de partenariat (onglet « synthèse des dépenses » présentant les dépenses par partenaire, poste et action)

Récapitulatif des dépenses prévisionnelles	
Montant total HT	646 500,88 €
Montant total TVA	58 376,98 €
Montant total TTC	**704 877,86 €**
Total des recettes générées par l'opération	**0,00 €**
Assiette prévisionnelle	**704 877,86 €**

Récapitulatif de l'opération plafonnée	
Montant total HT	646 500,88 €
Montant total TVA	58 376,98 €
Montant total TTC	**704 877,86 €**
Total des recettes prévisionnelles présentées	**0,00 €**
Assiette présentée	**704 877,86 €**

Synthèse des dépenses par postes				
Poste	**Dépenses prévisionnelles**	**Taux de dépenses prévisionnelles**	**Dépenses présentées plafonnés**	**Taux de dépenses présentées plafonnées**
Investissements - installation	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
Investissements - conditionnement	53 923,20 €	7,65%	53 923,20 €	7,65%
Etudes	10 455,40 €	1,48%	10 455,40 €	1,48%
Frais de communication	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
Prestations de services	315 083,26 €	44,70%	315 083,26 €	44,70%
Dépenses de rémunération	271 180,00 €	38,47%	271 180,00 €	38,47%
Frais indirects (15% des frais de personnels éligibles)	40 677,00 €	5,77%	40 677,00 €	5,77%
Frais de déplacement (5% des frais de personnels éligibles)	13 559,00 €	1,92%	13 559,00 €	1,92%
Total des montants présentés	**704 877,86 €**	**100,00%**	**704 877,86 €**	**100,00%**

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

Synthèse des dépenses prévisionnelles par partenaires, actions et postes								
Parc naturel régional de la Sainte-Baume	**Postes**							
Actions	Investis-sements - installation	Investis-sements – condition-nement	Etudes	Frais de communi-cation	Prestations de services	Dépenses de rémunération	Frais indirects (15% des frais de personnels éligibles)	Frais de déplacement (5% des frais de personnels éligibles)
Cartographie des peuplements présents sur la zone d'étude via télédétection et confrontation terrain	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**420,00 €**	**63,00 €**	**21,00 €**
Identification des écotypes intéressants et sélection des sujets à multiplier en pépinière	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**21 574,50 €**	**12 600,00 €**	**1 890,00 €**	**630,00 €**
Production de plants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**68 315,06 €**	**2 520,00 €**	**378,00 €**	**126,00 €**
Conduite et exploitation en milieu forestier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**179 640,00 €**	**20 440,00 €**	**3 066,00 €**	**1 022,00 €**
Conduite et exploitation en milieu agricole	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**25 589,38 €**	**1 225,00 €**	**183,75 €**	**61,25 €**
Productivité de la récolte	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**5 000,00 €**	**4 480,00 €**	**672,00 €**	**224,00 €**
Valorisation des différents produits issus de l'arbousier	0,00 €	0,00 €	**7 075,00 €**	0,00 €	0,00 €	**1 715,00 €**	**257,25 €**	**85,75 €**
Détermination de la chaîne de valeur et des acteurs associés à la valorisation de l'arbousier	0,00 €	0,00 €	**3 380,40 €**	0,00 €	0,00 €	**560,00 €**	**84,00 €**	**28,00 €**
Communication / Echange d'expériences	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**14 964,32 €**	**2 100,00 €**	**315,00 €**	**105,00 €**
Coordination administrative	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**16 800,00 €**	**2 520,00 €**	**840,00 €**
0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montants totaux par postes de dépenses	**0,00 €**	**0,00 €**	**10 455,40 €**	**0,00 €**	**315 083,26 €**	**62 860,00 €**	**9 429,00 €**	**3 143,00 €**
Total des dépenses du partenaire	**400 970,66 €**							

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

Synthèse des dépenses prévisionnelles par partenaires, actions et postes								
Forêt Modèle de Provence	**Postes**							
Actions	Investis-sements - installation	Investis-sements – condition-nement	Etudes	Frais de communi-cation	Prestations de services	Dépenses de rémunération	Frais indirects (15% des frais de personnels éligibles)	Frais de déplacement (5% des frais de personnels éligibles)
Cartographie des peuplements présents sur la zone d'étude via télédétection et confrontation terrain	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Identification des écotypes intéressants et sélection des sujets à multiplier en pépinière	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Production de plants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Conduite et exploitation en milieu forestier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Conduite et exploitation en milieu agricole	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Productivité de la récolte	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**9 800,00 €**	**1 470,00 €**	**490,00 €**
Valorisation des différents produits issus de l'arbousier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**7 840,00 €**	**1 176,00 €**	**392,00 €**
Détermination de la chaîne de valeur et des acteurs associés à la valorisation de l'arbousier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Communication / Echange d'expériences	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**16 800,00 €**	**2 520,00 €**	**840,00 €**
Coordination administrative	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montants totaux par postes de dépenses	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**34 440,00 €**	**5 166,00 €**	**1 722,00 €**
Total des dépenses du partenaire	**41 328,00 €**							

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

Synthèse des dépenses prévisionnelles par partenaires, actions et postes								
ASL Suberaie Varoise	**Postes**							
Actions	Investis-sements - installation	Investis-sements – condition-nement	Etudes	Frais de communi-cation	Prestations de services	Dépenses de rémunération	Frais indirects (15% des frais de personnels éligibles)	Frais de déplacement (5% des frais de personnels éligibles)
Cartographie des peuplements présents sur la zone d'étude via télédétection et confrontation terrain	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Identification des écotypes intéressants et sélection des sujets à multiplier en pépinière	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**11 760,00 €**	**1 764,00 €**	**588,00 €**
Production de plants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**2 520,00 €**	**378,00 €**	**126,00 €**
Conduite et exploitation en milieu forestier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**36 120,00 €**	**5 418,00 €**	**1 806,00 €**
Conduite et exploitation en milieu agricole	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**1 120,00 €**	**168,00 €**	**56,00 €**
Productivité de la récolte	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**4 200,00 €**	**630,00 €**	**210,00 €**
Valorisation des différents produits issus de l'arbousier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Détermination de la chaîne de valeur et des acteurs associés à la valorisation de l'arbousier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Communication / Echange d'expériences	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**560,00 €**	**84,00 €**	**28,00 €**
Coordination administrative	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montants totaux par postes de dépenses	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**56 280,00 €**	**8 442,00 €**	**2 814,00 €**
Total des dépenses du partenaire	**67 536,00 €**							

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

Synthèse des dépenses prévisionnelles par partenaires, actions et postes								
Data Terra	**Postes**							
Actions	Investis-sements - installation	Investis-sements – condition-nement	Etudes	Frais de communi-cation	Prestations de services	Dépenses de rémunération	Frais indirects (15% des frais de personnels éligibles)	Frais de déplacement (5% des frais de personnels éligibles)
Cartographie des peuplements présents sur la zone d'étude via télédétection et confrontation terrain	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**25 200,00 €**	**3 780,00 €**	**1 260,00 €**
Identification des écotypes intéressants et sélection des sujets à multiplier en pépinière	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Production de plants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Conduite et exploitation en milieu forestier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Conduite et exploitation en milieu agricole	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Productivité de la récolte	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Valorisation des différents produits issus de l'arbousier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Détermination de la chaîne de valeur et des acteurs associés à la valorisation de l'arbousier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Communication / Echange d'expériences	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Coordination administrative	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montants totaux par postes de dépenses	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**25 200,00 €**	**3 780,00 €**	**1 260,00 €**
Total des dépenses du partenaire	**30 240,00 €**							

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

Synthèse des dépenses prévisionnelles par partenaires, actions et postes								
VERDIR	**Postes**							
Actions	Investis-sements - installation	Investis-sements – condition-nement	Etudes	Frais de communi-cation	Prestations de services	Dépenses de rémunération	Frais indirects (15% des frais de personnels éligibles)	Frais de déplacement (5% des frais de personnels éligibles)
Cartographie des peuplements présents sur la zone d'étude via télédétection et confrontation terrain	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Identification des écotypes intéressants et sélection des sujets à multiplier en pépinière	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Production de plants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**8 400,00 €**	**1 260,00 €**	**420,00 €**
Conduite et exploitation en milieu forestier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Conduite et exploitation en milieu agricole	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Productivité de la récolte	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Valorisation des différents produits issus de l'arbousier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Détermination de la chaîne de valeur et des acteurs associés à la valorisation de l'arbousier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Communication / Echange d'expériences	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Coordination administrative	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montants totaux par postes de dépenses	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**8 400,00 €**	**1 260,00 €**	**420,00 €**
Total des dépenses du partenaire	**10 080,00 €**							

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

Synthèse des dépenses prévisionnelles par partenaires, actions et postes								
Cabinet d'Agronomie Provençale	**Postes**							
Actions	Investis-sements - installation	Investis-sements – condition-nement	Etudes	Frais de communi-cation	Prestations de services	Dépenses de rémunération	Frais indirects (15% des frais de personnels éligibles)	Frais de déplacement (5% des frais de personnels éligibles)
Cartographie des peuplements présents sur la zone d'étude via télédétection et confrontation terrain	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Identification des écotypes intéressants et sélection des sujets à multiplier en pépinière	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Production de plants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Conduite et exploitation en milieu forestier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Conduite et exploitation en milieu agricole	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**31 920,00 €**	**4 788,00 €**	**1 596,00 €**
Productivité de la récolte	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**5 040,00 €**	**756,00 €**	**252,00 €**
Valorisation des différents produits issus de l'arbousier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Détermination de la chaîne de valeur et des acteurs associés à la valorisation de l'arbousier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Communication / Echange d'expériences	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**1 120,00 €**	**168,00 €**	**56,00 €**
Coordination administrative	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montants totaux par postes de dépenses	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**38 080,00 €**	**5 712,00 €**	**1 904,00 €**
Total des dépenses du partenaire	**45 696,00 €**							

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

Synthèse des dépenses prévisionnelles par partenaires, actions et postes								
Forest Goods Growing	**Postes**							
Actions	Investis-sements - installation	Investis-sements – condition-nement	Etudes	Frais de communi-cation	Prestations de services	Dépenses de rémunération	Frais indirects (15% des frais de personnels éligibles)	Frais de déplacement (5% des frais de personnels éligibles)
Cartographie des peuplements présents sur la zone d'étude via télédétection et confrontation terrain	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Identification des écotypes intéressants et sélection des sujets à multiplier en pépinière	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Production de plants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Conduite et exploitation en milieu forestier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Conduite et exploitation en milieu agricole	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Productivité de la récolte	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Valorisation des différents produits issus de l'arbousier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Détermination de la chaîne de valeur et des acteurs associés à la valorisation de l'arbousier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**9 800,00 €**	**1 470,00 €**	**490,00 €**
Communication / Echange d'expériences	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**560,00 €**	**84,00 €**	**28,00 €**
Coordination administrative	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montants totaux par postes de dépenses	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**10 360,00 €**	**1 554,00 €**	**518,00 €**
Total des dépenses du partenaire	**12 432,00 €**							

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

Synthèse des dépenses prévisionnelles par partenaires, actions et postes								
Les ruchers de La Fauville	**Postes**							
Actions	Investis-sements - installation	Investis-sements – condition-nement	Etudes	Frais de communi-cation	Prestations de services	Dépenses de rémunération	Frais indirects (15% des frais de personnels éligibles)	Frais de déplacement (5% des frais de personnels éligibles)
Cartographie des peuplements présents sur la zone d'étude via télédétection et confrontation terrain	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Identification des écotypes intéressants et sélection des sujets à multiplier en pépinière	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Production de plants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Conduite et exploitation en milieu forestier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Conduite et exploitation en milieu agricole	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Productivité de la récolte	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Valorisation des différents produits issus de l'arbousier	0,00 €	**23 545,20 €**	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**12 320,00 €**	**1 848,00 €**	**616,00 €**
Détermination de la chaîne de valeur et des acteurs associés à la valorisation de l'arbousier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Communication / Echange d'expériences	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**560,00 €**	**84,00 €**	**28,00 €**
Coordination administrative	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montants totaux par postes de dépenses	**0,00 €**	**23 545,20 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**12 880,00 €**	**1 932,00 €**	**644,00 €**
Total des dépenses du partenaire	**39 001,20 €**							

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

Synthèse des dépenses prévisionnelles par partenaires, actions et postes								
Domaine du Vallon Secret	**Postes**							
Actions	Investis-sements - installation	Investis-sements – condition-nement	Etudes	Frais de communi-cation	Prestations de services	Dépenses de rémunération	Frais indirects (15% des frais de personnels éligibles)	Frais de déplacement (5% des frais de personnels éligibles)
Cartographie des peuplements présents sur la zone d'étude via télédétection et confrontation terrain	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Identification des écotypes intéressants et sélection des sujets à multiplier en pépinière	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Production de plants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Conduite et exploitation en milieu forestier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**1 960,00 €**	**294,00 €**	**98,00 €**
Conduite et exploitation en milieu agricole	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Productivité de la récolte	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Valorisation des différents produits issus de l'arbousier	0,00 €	**18 378,00 €**	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**8 960,00 €**	**1 344,00 €**	**448,00 €**
Détermination de la chaîne de valeur et des acteurs associés à la valorisation de l'arbousier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Communication / Echange d'expériences	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Coordination administrative	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montants totaux par postes de dépenses	**0,00 €**	**18 378,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**10 920,00 €**	**1 638,00 €**	**546,00 €**
Total des dépenses du partenaire	**31 482,00 €**							

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

Synthèse des dépenses prévisionnelles par partenaires, actions et postes								
E.I. Marjorie POUCHOY	**Postes**							
Actions	Investis-sements - installation	Investis-sements – condition-nement	Etudes	Frais de communi-cation	Prestations de services	Dépenses de rémunération	Frais indirects (15% des frais de personnels éligibles)	Frais de déplacement (5% des frais de personnels éligibles)
Cartographie des peuplements présents sur la zone d'étude via télédétection et confrontation terrain	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Identification des écotypes intéressants et sélection des sujets à multiplier en pépinière	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Production de plants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Conduite et exploitation en milieu forestier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Conduite et exploitation en milieu agricole	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Productivité de la récolte	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Valorisation des différents produits issus de l'arbousier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**11 200,00 €**	**1 680,00 €**	**560,00 €**
Détermination de la chaîne de valeur et des acteurs associés à la valorisation de l'arbousier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Communication / Echange d'expériences	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**560,00 €**	**84,00 €**	**28,00 €**
Coordination administrative	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montants totaux par postes de dépenses	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**11 760,00 €**	**1 764,00 €**	**588,00 €**
Total des dépenses du partenaire	**14 112,00 €**							

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

Synthèse des dépenses prévisionnelles par partenaires, actions et postes								
LAFITAU	**Postes**							
Actions	Investis-sements - installation	Investis-sements – condition-nement	Etudes	Frais de communi-cation	Prestations de services	Dépenses de rémunération	Frais indirects (15% des frais de personnels éligibles)	Frais de déplacement (5% des frais de personnels éligibles)
Cartographie des peuplements présents sur la zone d'étude via télédétection et confrontation terrain	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Identification des écotypes intéressants et sélection des sujets à multiplier en pépinière	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Production de plants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Conduite et exploitation en milieu forestier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Conduite et exploitation en milieu agricole	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Productivité de la récolte	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Valorisation des différents produits issus de l'arbousier	0,00 €	**12 000,00 €**	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Détermination de la chaîne de valeur et des acteurs associés à la valorisation de l'arbousier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Communication / Echange d'expériences	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Coordination administrative	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montants totaux par postes de dépenses	**0,00 €**	**12 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total des dépenses du partenaire	**12 000,00 €**							

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200031623-20251016-2025057-AU

N° et nom du partenaire		Total des dépenses du partenaire	Montant demandé Prévisionnel (subventionné)	Reste à charge prévisionnel
Chef de file :	Parc naturel régional de la Sainte-Baume	400 971 €	320 706 €	80 265 €
Partenaire 1	Forêt Modèle de Provence	41 328 €	33 062 €	8 266 €
Partenaire 2	Association syndicale Libre de la Suberaie Varoise	67 536 €	54 029 €	13 507 €
Partenaire 3	DATA TERRA	30 240 €	24 192 €	6 048 €
Partenaire 4	VERDIR	10 080 €	8 064 €	2 016 €
Partenaire 5	Cabinet d'Agronomie Provençale	45 696 €	36 557 €	9 139 €
Partenaire 6	Forest Goods Growing (CAE TERRACOOPA)	12 432 €	9 946 €	2 486 €
Partenaire 7	Les Ruchers de la Fauville	39 001 €	21 783 €	17 218 €
Partenaire 8	Domaine du Vallon Secret	31 482 €	17 834 €	13 648 €
Partenaire 9	E.I. Marjorie Pouchoy	14 112 €	11 290 €	2 822 €
Partenaire 10	LAFITAU	12 000 €	4 800 €	7 200 €
TOTAL		**704 878 €**	**542 262 €**	**162 616 €**